ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incendies

Question écrite n° 46475

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur le dispositif expérimental Désiré pour l'étude du comportement des feux de forêts. Il souhaiterait connaître les principaux résultats de ce programme de recherche qui concerne tout particulièrement les départements dits « à risques ».

Texte de la réponse

Le dispositif « Désiré » permet aux chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique d'Avignon de caractériser le comportement au feu de différentes espèces végétales sous différents paramétrages des incendies. Il offre notamment la possibilité de déterminer expérimentalement les influences des effets de pentes, essentiels dans le calibrage de nouveaux modèles. Ces modèles ont pour finalité de proposer des outils d'aide à la décision pour les gestionnaires forestiers, dans leurs démarches de prévention des incendies. Ils ont un impact direct sur les interventions de débroussaillage, élagage et éclaircie. À ce jour, les modèles sont validés dans leur description prévisionnelle du profil de feu en deux dimensions, selon une coupe perpendiculaire au front d'incendie. Les travaux en cours concernent l'intégration de la troisième dimension d'étalement du front. À moyen terme, les principes régulant la plantation d'arbres par les gestionnaires forestiers devraient aussi en être modifiés afin d'en améliorer la résistance et d'en diminuer la propagation au feu. Par ailleurs, ils sont partie prenante dans le programme européen Firestar, qui conduit un ensemble de modélisations de lutte préventive des incendies pour divers types d'écosystèmes méditerranéens.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46475
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7100
Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9269